

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 11 novembre 2019** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

388-11-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN

389-11-19

RÈGLEMENT 1116-19 AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 299 389 \$, REMBOURSABLE EN 25 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement d'emprunt relatif à des honoraires professionnels pour la conception de plan et devis pour la réfection de l'aréna, portant le numéro 1116-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

D'adopter le règlement autorisant des travaux de conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels de 299 389 \$, remboursable en 25 ans, lequel est identifié sous le numéro 1116-19.

À ce moment de la réunion, le maire demande le vote pour cette résolution :

M. François Bujold, conseiller, siège no. 2 :	En accord
M. Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 :	En accord
M. René Leblanc, conseiller, siège no. 5 :	En désaccord

Suivant le résultat du vote, cette résolution **est adoptée à la majorité**.

ADOPTÉE

390-11-19

APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN

Considérant l'appel d'offres effectué auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des services professionnels concernant la conception de plans et devis pour les travaux de réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin, se terminant le 4 novembre 2019;

Considérant la réception de trois (3) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération de ces soumissions par les membres du comité de sélection :

Rang	Soumissionnaire	Montant (Taxes incluses)	Note finale
1	Pierre Bourdages architecte inc.	306 134,73 \$	3,95
2	Atelier 5	404 683,26 \$	3,19
3	DG3A inc.	490 943,25 \$	2.61

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

D'accepter l'offre déposée par la firme Pierre Bourdages architecte au montant de 306 134,73 \$, taxes incluses, celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 1116-19 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

À ce moment de la réunion, le maire demande le vote pour cette résolution :

M. François Bujold, conseiller, siège no. 2 :	En accord
M. Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 :	En accord
M. René Leblanc, conseiller, siège no. 5 :	En désaccord

Suivant le résultat du vote, cette résolution **est adoptée à la majorité**.

ADOPTÉE

391-11-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-COUVENT

Considérant l'offre d'aide financière du Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, couvrant 50 % des frais inhérents au rehaussement d'équipement du prêt informatisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur de la Culture à déposer une demande d'aide financière auprès du Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le ministère de la Culture des Communications et le Réseau BIBLIO du Québec pour la mise à niveau des équipements du prêt informatisé.

ADOPTÉE

392-11-19

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de New Richmond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de New Richmond prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 12.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière